



**Demande relative au tarif  
bi-énergie commercial,  
institutionnel et industriel  
(tarif BT)  
FCSQ et AGPI**

## **Demande d'intervention concernant**

«La demande relative au tarif bi-énergie commercial, institutionnel et industriel (tarif BT) (dossier R 3531-2004)

### **1. Demande faite par**

La Fédération des commissions scolaires du Québec  
1001, avenue Bégon  
C.P. 490  
Sainte-Foy (Québec) G1V 4C7  
Téléphone : (418) 651-3220  
Télécopieur : (418) 651-2574  
Courriel : [info@fcsq.qc.ca](mailto:info@fcsq.qc.ca)

en partenariat avec :

L'Association des gestionnaires de parcs immobiliers institutionnels (AGPI)  
625, avenue Ste-Croix  
Bureau C294  
Montréal (Québec) H4L 3X7  
Téléphone : (514) 747-5961  
Télécopieur : (514) 747-1675  
Courriel : [secretariat@agpi.org](mailto:secretariat@agpi.org)  
Site internet : [www.agpi.org](http://www.agpi.org)

## **2. Nature de notre intérêt et notre représentativité**

La Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) est un organisme privé qui a pour mission de promouvoir l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire et secondaire. La FCSQ représente les 60 commissions scolaires francophones du Québec ainsi que la commission scolaire du Littoral.

Parmi les principaux mandats qui lui sont confiés, la Fédération a comme objectifs de défendre les intérêts de ses membres et de faire avancer la cause de l'éducation au Québec.

C'est dans cet esprit que la FCSQ, en partenariat avec l'Association des gestionnaires de parcs immobiliers institutionnels (AGPI), désire vous faire part de son intention d'intervenir dans le dossier R 3531-2004 concernant la «Demande relative au tarif bi-énergie commercial, institutionnel et industriel (tarif BT)» soumise par Hydro-Québec, le 23 mars 2004.

## **3. Motifs justifiant l'appui de notre intervention**

La FCSQ et l'AGPI apprécieraient pouvoir intervenir conformément à l'article 8 du Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie au cours des audiences qui auront lieu sur la question en titre.

1. Les membres de la FCSQ et de l'AGPI représentent 58% de la clientèle d'Hydro-Québec au tarif BT et en sont les principaux consommateurs (60% de la consommation). Ils sont directement visés par les changements proposés.
2. Les objectifs visés par la FCSQ et l'AGPI sont d'obtenir plus de renseignements sur certains des points énumérés plus bas et d'apporter de informations complémentaires à la Régie pour qu'elle puisse se prononcer sur la demande d'Hydro-Québec en ayant en main toutes les informations disponibles.
3. Éléments sur lesquels la FCSQ et l'AGPI désirent obtenir ou apporter plus d'informations :
  - a) Les bases de calcul utilisés par Hydro-Québec pour déterminer les incitatifs financiers proposés et leurs impacts sur la clientèle;
  - b) Les modalités d'application de la nouvelle option tarifaire en gestion de la consommation annoncée;

- c) La nature et les modalités d'utilisation des services conseils professionnels à être offerts par Hydro-Québec;
- d) La pertinence de l'utilisation d'un compte de frais reportés pour reporter à plus tard les coûts actuels d'approvisionnement et d'incitatifs au retrait du bi-énergie;
- e) La pertinence d'inclure les dépenses associées aux services conseils dans le compte de frais reportés, si ce dernier est retenu;
- f) L'impact de l'incitatif financier sur les abonnés BT et leur décision de se retirer du tarif avant le 1<sup>er</sup> avril 2006;
- g) L'évaluation de tous les coûts techniques et énergétiques du retrait du tarif BT pour les utilisateurs;
- h) Révision des résultats des consultations d'Hydro-Québec auprès de sa clientèle;
- i) Présentation de résultats de sondages de la FCSQ et de l'AGPI auprès de leurs membres.

#### 4. Budget prévisionnel (FCSQ-AGPI) à titre indicatif :

a) Temps de préparation, honoraires d'avocat		
	64 heures à 220 \$/hre :	14 080 \$
b) Temps en audition, honoraires d'avocat		
	24 heures à 220 \$/hre :	5 280 \$
c) Temps de préparation, honoraires d'expert		
	112 heures à 220 \$/hre :	24 640 \$
d) Temps en audition, honoraires d'expert		
	4 demi-journées à 880 \$ :	3 520 \$
e) Temps de consultation interne de la FCSQ et de l'AGPI		
	80 heures à 75 \$/hre	6 000 \$
f) Frais divers encourus pour participation à la préparation et présence à l'audience		
	Logement	540 \$
	Déplacement	600 \$
	TOTAL :	54 660 \$

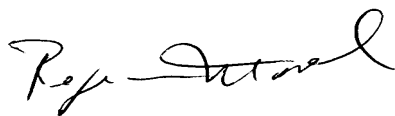
## 5. Conclusions

La FCSQ et l'AGPI travaillent actuellement à compiler l'opinion de leurs membres en rapport avec la lettre qui leur a été récemment transmise par Hydro-Québec. Cette lettre fait état des incitatifs financiers qui seront octroyés advenant le retrait éventuel des clients du tarif BT.

Nous serons par la suite en mesure de confirmer ou d'infirmer les assertions d'Hydro-Québec distribution en ce qui a trait à la perception de notre clientèle dans ce dossier.

Nos gestionnaires demeurent très sensibles aux éléments favorisant véritablement le recours à la bi-énergie afin de préserver l'environnement en toute cohérence avec le discours du gouvernement sur les changements climatiques. Ils désirent à cet effet protéger les gains appréciables réalisés durant les dernières années.

Compte tenu du peu de temps mis à notre disposition pour présenter un mémoire plus détaillé permettant d'évaluer l'ampleur de l'impact financier dans les budgets ainsi que l'opinion des utilisateurs institutionnels en rapport avec les indicatifs financiers offerts par Hydro-Québec distribution, nous présenterons au moment des audiences une analyse plus approfondie.



Réjean Morel  
Directeur général